



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Langues, littératures et civilisations
étrangères

de l'Institut Catholique de Paris

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Paris

Établissement : Institut Catholique de Paris

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Langues, littératures et civilisations étrangères

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI140005848

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Institut Catholique de Paris, 21 rue d'Assas, 75006 Paris.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention de licence *Langues, littératures et civilisations étrangères* proposée par la Faculté des Lettres de l'Institut Catholique de Paris (ICP) offre quatre spécialités dont deux sont bi-disciplinaires : *Anglais, Espagnol, Anglais-Espagnol* et *Anglais-Allemand*. Chacune de ces spécialités propose l'option documentation ou l'option FLE (français langue étrangère), ces options étant mutualisées.

Des enseignements de découverte à option sont proposés à chaque semestre, susceptibles de faciliter une réorientation en fin de première année de licence (L1) ou d'acquérir une solide culture générale. Ils sont obligatoires, mais le choix de la discipline revient à l'étudiant. Ces enseignements d'ouverture sont nombreux et variés : autre langue vivante étrangère ou latin, lettres modernes, philosophie, sociologie, religion et relations internationales, histoire de l'art, théâtre.

Une deuxième langue vivante (LV) est également proposée dans les spécialités *Anglais* et *Espagnol*, une troisième LV est proposée dans les licences bi-disciplinaires.

Les étudiants peuvent également assister en auditeurs libres aux différents enseignements dispensés dans la faculté.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Projet pédagogique : pour chacune des spécialités, les connaissances et compétences délivrées, à l'intérieur d'un cadre cohérent, sont identiques et relèvent des attendus traditionnels d'une licence *LLCE* :

- 1- Maîtrise de la langue étrangère choisie (ou des deux langues étrangères dans le cas des bi-licences).
- 2- Connaissance des littératures et civilisations des pays anglophones, hispanophones et/ou germanophones.
- 3- Aptitude à la traduction et à l'analyse de textes.

Les titres des enseignements proposés dans la maquette correspondent bien aux objectifs affichés. Le supplément au diplôme devrait permettre, pour chacune des spécialités, de répondre à certaines interrogations telles que :

- les répartitions entre cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD),
- la place de la littérature et de la civilisation, que l'on retrouve aussi bien dans les enseignements fondamentaux que dans les unités de méthodologie. Il en va de même de la grammaire qui, en spécialité *Anglais*, n'est pas positionnée de façon cohérente entre les unités d'enseignement (UE),
- pour la spécialité *Anglais*, si les périodes étudiées en civilisation sont bien indiquées en première et deuxième années, aucune information n'est donnée pour la troisième année,
- la place accordée à la traduction journalistique.

Les modalités de contrôle des connaissances font appel aussi bien au contrôle continu (CC) qu'aux examens terminaux. La cohérence de la répartition n'est pas toujours clairement précisée, ainsi que pour les exercices proposés. La session de rattrapage et le système de compensation sont conformes aux attentes (entre unités d'enseignement d'un même semestre ou entre les deux semestres de la même année).

Enfin, un portefeuille de compétences a été mis en place.

Dispositifs d'aide à la réussite : l'aide à la réussite est organisée selon différentes procédures. Des brochures d'information sont distribuées en début de semestre, des informations sont ensuite communiquées par les directeurs de département.

Une réorientation est possible en fin de premier semestre (S1), toutefois, seules les passerelles internes à l'ICP sont précisées.

Des stages ou expériences extra-universitaires sont présents en troisième année de licence (L3), mais les informations sur leur durée, leur suivi par maître de stage, leur prise en compte dans l'évaluation sont absentes.

Les étudiants sont encouragés à effectuer un semestre ou deux à l'étranger. Un partenariat est indiqué avec quelques universités étrangères (Etats-Unis, Irlande, Australie). On ne dispose pas d'indication précise pour les pays hispanophones et germanophones. Les séjours doivent avoir lieu en L3 (dans le cadre d'un échange ou de l'assistantat), mais aucun chiffre n'est donné pour montrer que ces séjours sont attractifs voire même effectifs.

Le dispositif d'accompagnement des étudiants se fait sous la forme d'une direction d'études, obligatoire en première année de licence (L1) et sur demande en deuxième année (L2). Les aides sont personnalisées et ponctuelles. L'efficacité de l'ensemble de ces dispositifs est relativement satisfaisante : les taux d'abandon en L1 évoluent dans une fourchette comprise entre 10 et 25 % selon les années et les spécialités, les taux de passage en L2 et L3 évoluent entre 50 et 90 % selon les spécialités et les années.

Insertion professionnelle et poursuite des études choisies : comme pour la plupart des formations de lettres et sciences humaines, les professions visées relèvent des domaines de l'enseignement, de la communication, de la culture, de la traduction, du tourisme, de la documentation. Toutefois, l'enseignement est visiblement l'objectif principal poursuivi.

Un module de préprofessionnalisation est présent tout au long du cursus pour préparer l'étudiant à la vie professionnelle.

A l'issue de la L3, les étudiants peuvent postuler à de nombreux masters (recherche, professionnel, enseignement), dont certains sont proposés par l'ICP. La fiche RNCP mentionne une ouverture aux métiers de la culture, au tourisme et à la communication. Les indicateurs donnent un taux de 85 à 90 % en poursuite d'études ; aucune indication n'est donnée sur les choix de master ou les taux de réussite en master pour les étudiants issus de la mention.



Ce sont les directeurs de département qui se chargent d'accompagner l'orientation des étudiants sous la forme d'une « direction d'étude ». Un projet professionnel est élaboré dans le cadre des modules préprofessionnalisants : on peut supposer que l'enseignant en charge du module fait office d'enseignant référent. Chaque étudiant se livre à un bilan de compétences avec un enseignant. Il est regrettable qu'aucune indication ne soit donnée sur le devenir des sortants non diplômés ou sur l'insertion professionnelle des étudiants à l'issue de la L3.

Pilotage de la licence : l'équipe pédagogique, animée par le responsable de la formation, est dans sa presque totalité constituée de chargés de cours. Il n'est pas fait mention d'un conseil de perfectionnement. En chaque fin de semestre l'équipe pédagogique se réunit pour améliorer les enseignements et les modalités de contrôle, mais le dossier ne donne pas suffisamment d'informations sur les indicateurs utilisés et sur la prise en compte effective de cette autoévaluation.

Le dossier ne donne pas de véritables informations sur l'origine des étudiants ou leur devenir au-delà de la licence ; on aimerait savoir d'une part quels sont les masters retenus lors de poursuite d'études et d'autre part s'il y a insertion dans la vie professionnelle.

Enfin, le diplôme est présenté au public lors de journées portes ouvertes organisées par l'ICP qui se charge également de différentes actions de communication.

- Points forts :
 - L'originalité de la préparation à des bi-licences en langues.
 - L'existence d'un module de formation préprofessionnelle et d'une unité d'enseignement de découverte avec une offre variée.
 - Les étudiants bénéficient d'un suivi personnalisé.
 - La mutualisation des enseignements entre les spécialités renforce l'homogénéité de la mention.

- Points faibles :
 - La qualité du pilotage de la mention est insuffisante.
 - La faible représentation des enseignants-chercheurs dans l'équipe pédagogique.
 - Un déficit d'information quant au devenir professionnel des étudiants diplômés.
 - Manque d'informations précises sur la mobilité internationale.
 - L'ouverture possible vers d'autres établissements que l'ICP n'est pas mentionnée, les passerelles externes ne sont pas explicitées.
 - La répartition entre cours magistraux et travaux dirigés (CM/TD) n'est pas lisible.

Recommandations pour l'établissement

Si le dossier de présentation de la mention de licence *Langues, littératures et civilisations étrangères* proposée par la Faculté des Lettres de l'Institut Catholique de Paris (ICP) a progressé depuis la dernière évaluation, il est souhaitable de réfléchir à une présentation encore plus lisible et cohérente de la mention. Les suppléments aux diplômes devraient être actualisés pour chacune des spécialités en tenant compte de la maquette proposée et non de la maquette précédente.

Le pilotage de la mention demande à être renforcé. Les effectifs relativement peu importants et donc la proximité mise en avant entre les étudiants et les enseignants devraient faciliter un suivi des étudiants au-delà de la licence. La connaissance des masters choisis et des emplois effectifs permettrait alors un ajustement de la maquette dans son ensemble, voire des contenus des enseignements qu'il serait bon de détailler dans l'annexe au diplôme afin de montrer plus fermement la progression des enseignements. L'originalité certaine des bi-licences gagnerait à être mieux mise en valeur par une véritable campagne d'information proposée par la mention elle-même.

Il est attendu d'accroître fortement la proportion d'enseignants-chercheurs permanents *stricto sensu*. La qualité des personnels extérieurs intervenant dans le cadre de la certification informatique (C2I) ou de la préprofessionnalisation devrait être indiquée.



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : C



Observations de l'établissement



ICP

INSTITUT
CATHOLIQUE
DE PARIS

Le Recteur

R.298.13

Paris, le 15 avril 2013

Evaluation 2013 des Licences de la Faculté des Lettres de l'ICP : observations.

Suite à l'évaluation AERES des diplômes de la Faculté des Lettres de l'ICP, les précisions et observations suivantes peuvent être apportées :

Concernant les partenariats permettant la mobilité des étudiants dans les pays hispanophones et germanophones, qui faisaient l'objet d'une question, on peut préciser que, pour ce qui concerne les pays hispanophones, les partenaires sont, en Espagne, les universités de Madrid, Valladolid, Alicante, Santiago de Compostelle ; et en Amérique latine les universités de Santiago de Chile et Buenos Aires. Pour les pays germanophones, les partenaires sont les universités de Berlin, de Munich, de Potsdam et de Bamberg.

En ce qui concerne l'origine et le devenir des étudiants au-delà de la licence, qui faisaient l'objet d'une autre question, on peut signaler que l'ICP a créé en 2011 une Direction de l'Insertion Professionnelle chargée de récolter ce type de données. Dans un premier temps, les enquêtes menées n'intégraient pas les diplômés de la FDL. Pour les prochaines promotions, ce service permettra de contribuer à un pilotage et un suivi plus efficace du parcours des étudiants, soit dans le cadre de nos propres formations, soit dans celui de passerelles externes.

Philippe BORDEYNE